



### En présence de :

#### Administration

Jean-François Pinton  
Lyasid Hammoud (DGS)  
Catherine Poty (DRH)  
Anouk Bedino (SPST)  
Liliane Cohen (Service Médical)  
Myriame Grataloup (Service Médical)

#### Elus étudiants

Clément Luy  
Emile Hazard

#### Représentant-e-s du personnel

Camille Borne (CGT, secrétaire)  
Arezki Boudaoud (CGT)  
Benjamin Gillet (CFDT)  
Elke Hallez (CFDT)  
Lydie Kowet (SUD)  
Perrine Massonneau Semeillon (CGT)  
Fabien Mongelard (CGT)  
Françoise Morel-Deville (CGT)

Invitée : Agnès D'halluin (Directrice adjointe, bibliothèque Diderot)

### A propos de l'évolution du Plan de Reprise des Activités (PRA), la direction apporte les éléments suivants :

**Présence sur les sites.** Les effectifs atteindront 50 % dans les laboratoires expérimentaux nécessitant une présence sur les sites, et 25 % sur les autres structures. Le recensement des agents présents sur site est hebdomadaire et *a posteriori*. Un bilan mensuel sera établi fin juin. Le télétravail reste à privilégier.

A une question des **représentant-e-s CGT**, la **direction** indique que chaque service/laboratoires a mis en place un dispositif permettant de comptabiliser les présences quotidiennes, en vue d'assurer le suivi des situations administratives des agents, et d'assurer un traçage sanitaire, notamment en cas de rebond épidémique.

**Télétravail, ASA, congés.** Suite à la réouverture des écoles, en cas d'obligation de garder des enfants à domicile (classe alternée, enseignant-e absent-e...), un certificat fourni par l'établissement scolaire ou la mairie devra être transmis à l'administration de l'ENS. L'agent concerné-e sera placé-e en ASA, ou en télétravail si la situation le permet. L'agent décidant de garder son enfant à domicile malgré la possibilité d'accueil dans son école sera placé-e en congés, conformément aux directives du ministère.

Suite à une question des **représentant-e-s CGT** à propos de difficultés liées, par exemple à l'absence d'un-e assistant-e maternel-le, la **direction** indique qu'il est convenu de fournir à la direction une attestation sur l'honneur décrivant la situation. L'agent concerné-e sera placé-e en ASA, ou en télétravail si la situation le permet. Un complément d'information sera prochainement transmis par la direction.

**Mesures d'hygiène et de sécurité.** Les **représentant-e-s CGT** notent la bonne disponibilité des dispositifs d'hygiène notamment au niveau des toilettes, mais signalent le maintien d'essuie-mains tissu. La **direction** s'engage à faire désactiver, condamner ou enlever ces distributeurs.

Les **représentant-e-s CGT** préconisent, pour permettre une sécurité optimale dans les transports en communs malgré la reprise, d'émettre des recommandations explicites pour favoriser l'étalement des

horaires d'arrivée et de départ. **La direction** rappelle qu'en effet, il faut favoriser la sécurité dans les transports en adaptant les horaires, et propose d'ajouter une précision au PRA.

A une question des **représentant·e·s CGT** concernant le taux d'occupation physique des locaux, **la direction** précise qu'il convient toujours de ne pas dépasser un taux d'une personne par 15m<sup>2</sup>.

Les **représentant·e·s CFDT** mentionnent des difficultés rencontrées à l'accueil du site Descartes. **La direction** indique qu'un écran plexiglass sera mis en place incessamment, et qu'en attendant l'agent d'accueil est postée dans un bureau au rez-de-chaussée. Une borne de désinfection et une barrière de distanciation ont été installées.

**Réouverture du restaurant sur le site Descartes.** Le Crous reprend une activité (dégradée : plats à emporter) ce jour.

**Activités d'enseignement.** Pas d'instructions pour la rentrée universitaire. Les salles de cours restent fermées. Il est possible d'organiser des réunions en limitant en 10 le nombre de participants. Le concours Sciences est accueilli, un protocole sanitaire est mis en place en fonction de directives données par le ministère (petites salles avec surveillants). Le télétravail reste à privilégier.

### Reprise des activités à la bibliothèque Diderot

**Agnès D'halluin** présente le plan de reprise des activités de la bibliothèque Diderot.

Les axes prioritaires sont le circuit du document et les services aux lecteurs, pour lesquels une forme d'urgence existe. Le calendrier de reprise, initialement prévu sur la période du 2 au 15 juin, est souple et sera amendé au besoin. Les agents seront, en fonction de leur disponibilité, affectés aux axes prioritaires.

Le télétravail se poursuit en fonction des possibilités mais reste limité par la réalité des tâches et par l'envie exprimée par certains de reprendre une activité sur le site.

Aux questions des **représentant·e·s CGT**, **Mme D'halluin** indique qu'un·e cadre de l'équipe est en charge de distribuer les masques, sans contacts interpersonnels, de gérer les stocks, d'anticiper les besoins. **Mme D'halluin** informe aussi qu'actuellement environ 25 agents sur 82 sont présents.

La direction de l'ENS indique que les stocks de masques sont *a priori* suffisants pour tous les besoins prévus.

Les **représentant·e·s CGT** font remarquer que le taux de présence est supérieur aux instructions. **Mme D'halluin** indique que les caractéristiques du bâtiment notamment sa grande surface et le nombre élevé de bureaux individuels devraient permettre de maintenir des conditions d'hygiène et sécurité par ailleurs conformes au PRA, grâce aussi à la rotation des présences. Elle fait remarquer qu'elle doit refuser la présence de collègues qui souhaitent revenir sur site.

Aux questions des **représentant·e·s CGT**, **Mme D'halluin** indique que les chariots (et autres équipements partagés) ont vocation à être désinfectés. Il y a un grand nombre de chariots disponibles, ce qui devrait minimiser l'utilisation d'un chariot par de multiples agents.

La borne de retour des ouvrages située dans le hall Descartes n'est pas disponible pour des raisons sanitaires, une réflexion est menée pour déterminer une procédure apportant les garanties nécessaires.

**Mme D'halluin**, en réponse aux **représentant·e·s CGT**, indique que les conditions de gestion des blouses ne permettent pas leur utilisation à ce jour.

En réponse aux **représentant·e·s CGT**, **Mme Bédino** indique que la possibilité de recouvrir d'un film plastique les claviers partagés n'a pas été retenue, en faveur d'une désinfection des équipements après utilisation.

A propos de l'accès au bâtiment, en réponse aux **représentant·e·s CGT**, **Mme D'halluin** indique que les venues se font sur rendez-vous. L'agent de sécurité ainsi que les agents postés à l'accueil peuvent bloquer et débloquer les portes,. Le retour des documents se fait dans le sas, sur des chariots visibles des agents postés à l'accueil, cela limite l'entrée des lecteurs qui ne font que rendre des ouvrages.

**Mme D'halluin** indique en réponse aux **représentant·e·s CGT** que les contraintes liées aux transports en commun, aux obligations familiales, seront prises en compte dans l'organisation des plannings.

A une question des **élus étudiants**, **Mme D'halluin** confirme qu'une période de quarantaine de 10 jours est applicable à certains documents, que les documents sont empruntables immédiatement à l'issue de la quarantaine augmentée d'un temps de prise en charge de l'ouvrage, et qu'une procédure accélérée est envisageable (désinfection des couvertures plastique) en cas d'urgence, à titre exceptionnel. De nouvelles préconisations sont attendues, qui pourraient relâcher ces contraintes de quarantaine.

A une question des **représentant·e·s CGT**, **la direction** indique que le parking de la bibliothèque reste fermé.

En réponse aux **représentant·e·s CGT**, **Mme D'halluin informe que** 30 créneaux usagers sont déjà réservés, pour des prêts (1 seul retour). Une rotation des personnels est pour l'instant possible pour répartir équitablement la charge de travail. La présence des agents est tracée par le planning et par le tableau de présence mis à jour.

Tous les points prévus à l'ordre du jour n'ont pas pu être traités. Une nouvelle session CHSCT est prévue le 09 juin. Les **représentant·e·s CGT** rappellent que, via le secrétariat du CHSCT et conformément à l'article 70 du décret, les membres du CHSCT doivent être associés à l'élaboration des ordres du jour.

Vos élu-es CGT du CHSCT